



Incendies en Gironde : évacuation de trois communes métropolitaines et déclenchement du Plan intercommunal de sauvegarde

Face à l'évolution de la situation, les communes de Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Aubin-de-Médoc et Martignas-sur-Jalle font désormais l'objet d'une mesure d'évacuation. Bordeaux Métropole déclenche son Plan intercommunal de sauvegarde afin de coordonner l'action des communes et de renforcer les moyens consacrés à l'accueil et à l'accompagnement des personnes évacuées.

Les habitants concernés sont appelés à suivre strictement les consignes communiquées par les services de l'État et les communes.

Un dispositif métropolitain de sauvegarde pleinement activé

Le déclenchement du Plan intercommunal de sauvegarde permet d'organiser la réponse métropolitaine en lien avec les Plans communaux de sauvegarde. Il facilite la coordination des acteurs, la mutualisation des moyens disponibles et la mobilisation des ressources logistiques nécessaires pour faire face à cette nouvelle étape de la crise.

La cellule de crise métropolitaine assure la centralisation des besoins exprimés par les communes et la coordination du dispositif d'accueil.

Les capacités d'accueil du Parc des expositions de Bordeaux renforcées

Les personnes évacuées qui ne disposent d'aucune solution d'hébergement sont invitées à se rendre au Parc des expositions. Le dispositif métropolitain est opérationnel pour les accueillir et assurer leur prise en charge. Les personnes pouvant être hébergées par des proches ou disposant d'une autre solution de relogement ne sont pas tenues de se présenter au Parc des expositions.

Afin d'anticiper l'arrivée de nouvelles personnes, les équipes métropolitaines œuvrent à l'ouverture du hall 1, en complément du hall 3. La capacité d'accueil du site pourra être portée jusqu'à 10 000 personnes si la situation le nécessite.

Le Parc des expositions est organisé autour d'un espace d'accueil et d'un hub logistique. Les personnes prises en charge pourront bénéficier de repas et d'un accès aux douches. L'accueil des animaux domestiques est également prévu.

Les dons et propositions d'aide doivent être adressés aux mairies

Toutes les offres de dons, d'hébergement et de bénévolat doivent impérativement être adressées aux mairies de la métropole. Celles-ci feront le lien avec la cellule de crise métropolitaine afin de centraliser et de hiérarchiser les besoins.

Les personnes souhaitant apporter leur aide ne doivent pas se rendre directement au Parc des expositions ni sur les autres sites d'accueil, afin de ne pas perturber la prise en charge des personnes évacuées.

Informations complètes sur le site de Bordeaux Métropole :
[Incendies en Gironde : accueil des personnes évacuées et collecte de dons](#)

Contacts presse

Ville de Bordeaux

Aude Boilley – 06 64 14 91 73 – a.boilley@mairie-bordeaux.fr

Nicolas Corne – 06 20 33 00 15 – n.corne@mairie-bordeaux.fr

Bordeaux Métropole

Virginie Bougant – 06 27 52 48 69 – vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Margot Pinsolles – 06 61 80 61 23 – m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr